

# Verbatim du débat public ITER en Provence

## Débat sur le débat public et son utilité

*Marseille, le 20 mars 2006*

### **Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Bonsoir. Bienvenue à Marseille ce soir pour cette dixième réunion du débat public ITER en Provence. Nous avons convenu avec certains acteurs doutant publiquement de l'utilité du débat, avec les principales personnes publiques responsables du projet et la CPDP de débattre, en public évidemment, de questions un peu particulières. Pourquoi un débat public sur ITER en Provence ? Pourquoi maintenant ? A quoi peut-il bien servir ? Avant d'entendre comme il se doit - et pour disposer tous ensemble et simultanément du même niveau d'information - Yves MANSILLON, président de la Commission nationale de débat public (CNDP), Madame Pascale AMENC-ANTONI mandataire des partenaires internationaux du projet scientifique et technologique ITER et Monsieur Yannick IMBERT représentant aujourd'hui l'Etat sous ses deux principaux rôles « pays hôte » du projet et acteur de l'aménagement du territoire et de la cohérence du projet ITER en Provence, je voudrais situer rapidement ces questions par rapport à quelques certitudes et quelques acquis sur lesquels je ne doute pas que nous reviendrons.

En premier lieu, au milieu du gué, après neuf des dix-huit réunions prévues, nous pouvons constater que le débat a été productif. On ne peut en effet passer par pertes et profits les discussions qui ont déjà eu lieu en réunions publiques ou en cercles plus restreints. Il se confirme, par exemple, que la machine ITER est inséparable, d'une part, des finalités énergétiques, scientifiques et technologiques qu'elle annonce servir et, d'autre part, des institutions internationales et nationales ou politiques et scientifiques qui la mettront en œuvre. Il se confirme aussi qu'ITER est encore plus complexe, multiple et divers que l'objet sociotechnique envisagé à Cadarache. Il ne peut s'y résumer, toute la région est interrogée sur ces projets et sur son avenir. Des premières réunions, il ressort au moins plusieurs constats.

- Premier constat : un besoin d'informations accessibles, communément partagées et contradictoirement validées
- Second constat : une aspiration nouvelle au doute méthodique et public à appliquer aux finalités de la recherche, aux questions énergétiques, sur la réussite de l'expérience. Une aspiration nouvelle à un réalisme économique, sur la réelle capacité structurante du projet, sur l'aptitude collective à porter le projet ITER en Provence sur le long terme.
- Troisième constat : un intense désir de cohérence globale et de cohérence dans la durée ;
- Quatrième constat : un devoir d'intégration du projet dans la société et la culture régionale.
- Cinquième constat : la nécessité d'une concertation ouverte à tous, internationale et de longue haleine qui ira sans doute bien au delà du débat public tel que nous le vivons aujourd'hui.

Des questions plus fines ont déjà été posées sur les aménagements, les conditions d'accueil, les intentions ou les responsabilités des partenaires internationaux ou de l'Europe, le démantèlement, les déchets, les financements, les dispositifs de suivi et d'évaluation périodique... Le premier point est donc le suivant : ITER en Provence est sans doute autant un projet de société qu'un projet scientifique et technique.

En second lieu, je ne doute pas ce soir qu'il faudra clarifier le processus législatif qui instaure le débat public et encadre sa mise en œuvre et son insertion dans un processus de décision beaucoup plus complexe et limpide qu'il n'y paraît ou qu'on veut bien le faire croire ou le croire. Et pourtant, le jeu entre opportunité et débat qui dans le débat public ITER en Provence prend une forme d'autant plus subtile que les finalités du projet touchent à un enjeu planétaire, que le projet est et sera le résultat de longues négociations internationales, diplomatiques et scientifiques, que l'affaire est engagée de longue date, les décisions sont enchevêtrées et complexes car elles viennent de multiples niveaux institutionnels et géographiques, les horizons temporels sont parfois emboîtés de manière extrêmement difficile à comprendre. Enfin, en PACA les discussions entre certains acteurs ont anticipé le débat ou le débat public ouvert à tous sur un mode qu'il faut au moins qualifier de volontariste. En troisième lieu, il faudra probablement relire la loi du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité et notamment l'article L.121.1 du code de l'environnement. Ce sera pour tous extrêmement utile. Il nous faudra aussi entendre à nouveau les attendus la CNDP.

En quatrième et dernier lieu, j'ai l'habitude de dire qu'il faut attendre la fin du débat public pour juger de ses résultats et que personne n'en sort indemne. Il faut bien constater que déjà à mi-débat, les conceptions, les postures, les relations, les avis des acteurs sociaux - qu'ils soient décisionnaires ou non - ont plus ou moins volontairement déjà bien évolué. Il faut également constater que les conceptions, les modes d'action, les enjeux et les habitudes de chacun se sont elles aussi et parfois profondément modifiées ou ont été révisées de façon assez importante.

Il faut aussi constater que le projet ITER en Provence sortira du processus du débat public différent de ce qu'il aurait pu être s'il n'y avait pas eu de débat public. Nous en ferons bien sûr des comptes définitifs en juin comme nous en évaluerons l'efficacité probablement en septembre prochain. Les responsables du projet, les partenaires et les scientifiques, les acteurs politiques annonceront comment ils intégreront concrètement les résultats d'un débat qui porte, pour la première fois et dans un contexte de coopération internationale, sur une affaire scientifique et sur option énergétique offerte bien avant qu'elle ne soit opérationnelle. Ce débat est en quelque sorte une expérience lui aussi. Merci donc à tous ceux qui nous ont donné l'occasion de débattre sur les finalités de ce débat sur ITER en Provence. Yves MANSILLON, président de la CNDP, je vais vous donner la parole. Je crois que mon collègue Didier HOUÏ a quelque chose à rajouter juste avant. En tous cas, vous êtes tous déjà suffisamment connaisseurs du débat public pour que je n'en reprenne pas le rituel.

## **Didier HOUÏ**

Je souhaite vous apporter deux précisions supplémentaires par rapport à ce que Patrick LEGRAND vient d'indiquer et qui concernent l'organisation même de cette réunion. Le premier point c'est qu'elle a fait l'objet d'une préparation particulière. Après les deux réunions thématiques qui se sont déroulées fin janvier et début février, la Commission a proposé aux organisations qui s'interrogeaient sur l'utilité même du débat d'organiser une réunion de travail ensemble pour voir ce qui était possible de faire.

Ceci a fait l'objet d'une réunion de travail le 9 février et d'une autre qui l'a complétée le 14 février au cours desquelles nous avons essayé d'identifier les principes de l'utilité de cette réunion, sa mise en place, le choix de la date et le choix du lieu.

Deuxième point, cette réunion de ce soir a fait l'objet d'une procédure d'information du public similaire voire un petit peu renforcée par rapport aux autres réunions. Je parle sous le contrôle du secrétaire général de la Commission particulière, mais on m'a indiqué que 20 000 tracts avaient été diffusés à Marseille concernant cette réunion. Bien évidemment, à la fois sur le site de la Commission particulière l'information a été rendue disponible et, comme à chaque fois, un communiqué de presse a été diffusé afin que tout un chacun puisse connaître l'existence de cette réunion qui n'était pas inscrite au départ dans le programme de nos réunions. Voilà les deux précisions que je souhaitais apporter.

### **Yves MANSILLON, président de la CNDP**

Je vais essayer de vous dire pourquoi la CNDP a décidé ce débat, la première fois, je le rappelle, il y a plus de deux ans et demi, c'était en juillet 2003 et pourquoi elle a confirmé sa décision un peu plus de deux ans plus tard, à l'été dernier. Concernant la première décision, ses raisons sont évidentes. En effet, le projet qui nous était présenté apparaissait comme la mise en œuvre d'une politique de recherche majeure dans le domaine de l'énergie, d'un grand projet fondé sur une coopération internationale et on était en amont précisément de l'accord international qui devait le décider. Il pouvait donc y avoir débat sur l'ensemble des aspects du projet, sur l'opportunité de cette recherche, sur ses résultats possibles, sur ses impacts en matière d'environnement ou autre, sur les impacts socioéconomiques, etc. Aussitôt après cette décision, Monsieur LEGRAND et les membres de la Commission particulière ayant été nommés, a commencé le travail habituel de préparation du débat public. Mais, assez rapidement, on a été informés du blocage de la négociation internationale. Quelques mois après, le Ministre délégué à la recherche nous a demandé un délai supplémentaire que nous avons accordé. Et puis, un an après, à l'été, on a constaté que nous n'avions pas reçu ce qui pouvait être le dossier du débat destiné à l'information du public. On a donc suspendu l'activité de la Commission particulière.

Nous avons été à nouveau saisis au lendemain de l'accord international de la fin juin. La CNDP - je vais vous redire là ce que j'avais dit lorsque nous avons lancé le débat au mois de janvier de cette année de manière très précise et très explicite - constatant que cet accord conclu entre les différents pays comportait à la fois de réaliser ITER et de l'implanter à Cadarache en a débattu, précisément pour la raison que j'évoquais tout à l'heure, des choix sur des aspects essentiels étaient déjà faits. Fallait-il alors renoncer à faire le débat ? La CNDP a à l'unanimité considéré que non et elle a motivé sa décision - je vais vous le dire maintenant - en considérant qu'il y avait bien une place pour le débat public. Et sur quoi ? Sur l'opportunité d'abord. Nous avons dit que le débat public permettra à la population de poser des questions sur l'opportunité du projet. Le porteur du projet a lui l'obligation de répondre à ces questions qui sont justifiées et auxquelles le public a droit d'avoir des réponses. D'autre part, et on le savait dès ce moment là, certains voudront critiquer le fait d'être consultés trop tard. Ils le diront et nous, le Président de la CPDP dans le compte-rendu et moi dans le bilan final que je dresse du débat public, nous, comme nous le faisons toujours de manière complète et honnête, nous en rendrons compte. Il y a d'autre part, avons-nous dit en juillet dernier, d'autres aspects qui offrent matière à débat. Il s'agit précisément de tout ce qui est débattu séance après séance depuis quelques semaines : les enjeux économiques et sociaux, les enjeux d'aménagement du territoire.

Vous le voyez, renoncer à organiser le débat public, c'était empêcher tout cela et ce n'était pas concevable. Je dirais en renversant le raisonnement, imaginez que la CNPD dise « on ne pas faire de débat public », cela aurait été injustifié. Il aurait été inconcevable qu'un projet de cette nature et de cette importance ne donne pas lieu à un débat public.

Et puis j'ajoute, et cela est de notre responsabilité, qu'il ne faut seulement penser à ce projet. Il faut penser aux conséquences au delà d'ITER, aux conséquences que cela aurait pu avoir et aux précédents que cela aurait pu créer. Il suffirait, je le dis très simplement, pour un maître d'ouvrage qui n'aurait pas très envie d'avoir un débat public sur un projet, qu'il présente la chose comme déjà décidée et d'échapper comme cela. Ce serait trop facile. Finalement, face à un problème de ce genre il y a deux attitudes. L'une consiste à exiger la perfection absolue. Je le dis clairement, ce maximalisme risque, comme on vient de le voir, d'aboutir soit à ce qu'il n'y ait pas de débat public du tout, soit pour certains à refuser d'y participer. Je rappelle qu'être absent dans le débat public, c'est ne pas exister puisque les documents qui le concluent ne rendent compte que de ce qui s'est dit. Si l'on n'argumente pas, on n'existe pas. L'autre attitude est celle que nous avons adoptée. La loi nous a confié une mission et nous l'accomplissons le mieux possible même lorsque les conditions théoriquement idéales ne sont pas toutes remplies. Nous le faisons, je viens de le dire, le mieux possible en étant modestes. Nous sommes tout à fait conscients que le débat public est une institution encore jeune dans notre système. Notre système de démocratie représentative a mis quelques décennies à trouver son régime de croisière. Il faudra aussi du temps pour la démocratie participative. Un peu moins longtemps, espérons-le, et on y contribue. Notre conviction profonde c'est que la démocratie participative n'existera que si on la fait vivre, que si on veut la faire vivre. Et nous, on veut la faire vivre. Merci de votre attention.

### **Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Merci. Peut-être que les personnes publiques responsables du projet ont quelque chose à dire dans la même perspective. A quoi ça sert ? Pourquoi ? Comment ? Quelles seront les conséquences ? Ensuite, nous ouvrirons, selon les habitudes, les discussions.

### **Pascale AMENC-ANTONI, directrice de l'Agence ITER France et du CEA de Cadarache**

Pour ce qui me concerne, ainsi que quelques uns de mes collègues qui sont dans la salle, nous représentons l'organisation internationale qui est en cours de création. Nous représentons les partenaires du projet qui ont désigné le CEA comme la personnalité morale portant le débat pour le part et agissant pour leur compte. Ceci dit, encore une fois, cela n'a pas empêché les partenaires internationaux, notamment la Commission européenne et l'équipe ITER International, d'être présents à pratiquement toutes les réunions pour montrer l'intérêt qu'ils attachaient à ce dialogue avec le public et pour entendre les interrogations. Encore ce soir, nous avons parmi nous Monsieur TADA qui est le chef de ce que l'on pourrait qualifier d'établissement siège ITER. Je crois que Monsieur TADA n'a loupé qu'une réunion. Depuis le début que nous nous intéressons à ce projet en phase active, nous nous sommes toujours placés dans la perspective qu'il y aurait un débat public. Yves MANSILLON, président de la CNPD l'a rappelé, il y a eu des épisodes qui font qu'il y a eu des *stop and go*. Nous nous sommes toujours placés dans cette perspective. Pour nous, il n'y avait pas de discussion.

Alors, nous n'en sommes qu'à la moitié. Le Président de la CPDP a pour habitude de dire qu'un débat se juge à la fin. Néanmoins à ce stade, nous pouvons vérifier que suivant les lieux où se déroulent les débats, que nous avons eu des assistances souvent importantes avec des centres

d'intérêt complètement différents et parfois même à l'inverse du thème proposé mais peu importe. Le jour où l'on devait parler d'économie on a au contraire beaucoup parlé de technique et de science. A d'autres moments, il y a eu des positionnements inverses. Pour nous, c'était déjà avoir l'occasion en direct et de manière synthétique, d'expliquer le projet et de répondre à des questions. Il y a déjà un certain nombre de questions qui ont pu trouver des réponses. On a vu qu'elles étaient de nature très différentes. Nous avons entendu des avis, des critiques. Il y a déjà un certain nombre de questions qui ont été posées qui ont pu trouver des réponses, soit oralement soit sur le web. Il y a eu en effet pas mal de questions sur le web auxquelles nous nous attachons les uns et les autres à répondre aussi vite que possible. Il y a d'autres points qui vont donner lieu à des réflexions soit du côté du porteur du projet, soit du côté de la mission d'accompagnement, et le plus souvent quand même, en coordination. Il y a eu des questions qui ont porté sur le projet ITER : Pourquoi ITER ? Pourquoi des recherches sur la fusion ? Quelle est la place des recherches sur la fusion par rapport aux autres recherches dans le domaine énergétique ? Est-ce qu'ITER ça va marcher ? Est-ce qu'ITER peut être considéré comme une option énergétique ? Il y a eu également beaucoup de questions sur les conditions d'accueil du projet que ce soit sur le foncier, le logement, l'école internationale. Il y a eu beaucoup de questions sur les aménagements routiers et ferroviaires. Les questions sur les aménagements routiers portaient sur le transport des charges exceptionnelles, mais également sur le transport des personnes dans une région, qui il est vrai, n'est pas très riche dans ce domaine. Beaucoup de questions également sur la nuisance des chantiers pour les riverains. Il y a également eu des questions sur l'emploi. ITER va-t-il donner des emplois aux jeunes de la région ou est-ce que ce ne sont que des étrangers qui vont venir ? Nous avons pu donner un certain nombre d'éléments, y compris sur les réflexions en cours sur les métiers nécessaires et sur les formations qui devront être lancées pour satisfaire notamment dans la région ces besoins, et offrir des opportunités d'emplois à des jeunes.

Sur les réflexions en cours en commun, je continue ?

Sur les infrastructures de transport, en dehors des aménagements routiers pour les charges lourdes, il y a eu beaucoup de questions qui sont sans réponse : la liaison ferroviaire entre Aix et Gap ; la liaison routière entre Manosque et Brignoles ; on a même évoqué le déclassement d'une partie de l'A51 en voie rapide pour aller jusqu'à Manosque ou plus loin ; un projet autoroutier de branche d'autoroute entre Saint-Maximin et Cadarache. Le sujet qui préoccupe le plus est le fait qu'il s'agit d'un moyen de communication entre les deux rives de la Durance qui contribue ainsi au désenclavement du Vaucluse par rapport à l'autre rive de la Durance.

Il y a également eu des interrogations sur le foncier. Vous le savez, Yannick IMBERT pourra le détailler, dans le but de lutter contre la spéculation foncière, des zones ont été pré-zadées. On a entendu dire certains acteurs que trop de zones avaient été pré-zadées. Au contraire, la semaine dernière, on nous a dit que la zone isochrone 20 minutes autour de Cadarache qui avait servi de base à la délimitation de ce pré-zadage devait être élargie parce que des gens peuvent très bien imaginer aller au-delà des 20 minutes. A propos du chantier -pour lequel nous avons expliqué que nous limitons le plus possible les nuisances, notamment les allés et retours de camions et qu'un certain nombre de choses seront sur le site notamment la centrale béton-, à plusieurs reprises, l'application d'un label grand chantier a été évoquée. De même, la question de la valorisation des déblais a également été posée. Seront-ils valorisés sur le site ou dans les communes environnantes ?

Des questions sur les bâtiments ont été posées. A quels types de bâtiment s'appliqueront les concours d'architectes : bâtiments bureaux, annexes, bâtiments machines ? Des questions ont été posées sur les normes de haute qualité environnementale.

Pour l'emploi, il y a eu à plusieurs reprises des demandes de création de maison de l'emploi avec une spécificité sur les emplois de Cadarache. Des questions ont porté sur la mise en place d'outils d'évaluation du projet ITER : suivi économique, suivi du chantier, impact de l'installation sur le domaine environnemental. Voilà quelques uns des points soit sur lesquels nous avons apporté des réponses soit que nous avons enregistrés et sur lesquels nous avons des réflexions en cours.

### **Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Monsieur IMBERT, sur l'utilité du débat ?

### **Yannick IMBERT**

Je rappelle que la question de l'opportunité d'un débat ne se pose pas pour le Gouvernement car relève de la loi, des textes. Vous avez appelé, Monsieur le Président, la loi de proximité et le code de l'environnement qui prévoient ces procédures de saisine. Le Gouvernement avait donc saisi la CNDP. Vous avez rappelé, Monsieur le Président de la CNDP, les circonstances qui ont fait que cette saisine a été une première fois reportée par le Gouvernement pour cause de blocage de la négociation internationale et une seconde fois à votre initiative lorsque vous avez estimé que le dossier ne vous avait pas été fourni. Nous nous sommes réjouis de voir la CNDP mettre au débat public le projet ITER. Nous faisons en sorte je crois depuis le début du round des réunions d'y être présents systématiquement, d'accepter l'échange, le débat, d'apporter des réponses immédiates lorsque cela est possible. Nous acceptons d'ouvrir et de verser au débat des interrogations qui nous reviennent soit dans les réunions, soit également, je voudrais le signaler, sur le site Internet puisque les questions posées sont extrêmement nombreuses.

Pourquoi est-ce qu'il faut ce débat ? Parce qu'il s'agit d'implanter un projet dont la nature dépasse le territoire sur lequel il doit être implanté. C'est donc évidemment nécessaire. Cela nous dépasse car il se trouve que c'est le jeu des négociations internationales qui a fait que c'est le sud-est de la France et la Provence qui a été choisi comme terre d'accueil d'un projet international financé à 50 % par l'Europe et qu'à cet égard il y avait un risque d'extra-territorialité de ce projet. En d'autres circonstances, ce projet aurait pu s'implanter à d'autres endroits du globe, au Japon par exemple, où à un autre endroit du territoire européen, l'Espagne. Ce que précisément l'Etat ne souhaite pas et ce que ne souhaite pas le Gouvernement c'est que ce projet soit quelque chose d'extra territorial à la région. Les conditions probablement de sa réussite en termes de réalisation, mais également ses conditions de réussite en termes d'acceptabilité par la région d'accueil, supposent que l'on puisse en débattre. Ce projet induit des problématiques qui lui sont propres et je fais bien évidemment allusion à tous les actes préparatoires et à toutes les décisions nécessaires et les réalisations nécessaires à l'accueil de ce projet. En tous cas, j'en retiens au moins deux qui sont des engagements internationaux : celle de réaliser un itinéraire de transport de charge et d'autre part la réalisation d'une école internationale. Cela induit des problématiques propres au projet et cela vient interpeller des problématiques qui ne sont pas propres au projet ITER mais qui viennent se confronter à des problématiques que cette Région connaît en matière d'aménagement du territoire, en matière d'équipements publics. Il est donc là aussi important de pouvoir en débattre.

Voilà pour nous pourquoi la réponse était évidente : il fallait débattre. Encore une fois, la loi nous le demandait. Deuxièmement, la taille du projet le justifiait. Troisièmement, le risque que la taille de ce projet vienne percuter négativement le projet existait. Il fallait donc voir pourquoi et en quoi il pouvait être rendu acceptable et porté par la région d'accueil et sa population. Et puis, je voudrais redire ce que j'avais déjà eu l'occasion de déclarer lors des réunions que vous avez organisées notamment à Nice, c'est que nous partageons le sentiment que ce n'est parce qu'une décision est prise qu'elle ne mérite pas un débat de fond sur la manière dont les choses vont être appréhendées, les conséquences que ce projet peut avoir, les problématiques que ce projet peut faire naître, les problématiques que ce projet pour faire accélérer. C'est pour cela que nous nous sommes prêtés avec constance, et je crois sérieux, aux échanges que vous avez bien voulu organiser jusqu'à présent et, bien évidemment, pour la suite.

### **Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Merci. Il y a des interventions de la salle. Je vous demande de faire court comme d'habitude.

### **Jean-Luc BENNAHMIA, député européen (Les Verts)**

Je suis un peu sidéré. Je vous remercie d'organiser cette réunion. Lorsque nous en avons discuté, il s'agissait bien d'avoir une réunion sur le débat par rapport au débat public. S'il y avait un opposant qui refusait le débat, il venait. Je veux bien que nous recommencions plusieurs fois mais nous n'avons pas changé d'avis, les Verts n'ont pas changé d'avis. Vous non plus d'ailleurs, vous n'avez pas été convaincus par nos arguments, je veux dire. Nous on tient absolument, et je le répète, à ce que ce débat public soit reconnu par nos concitoyens comme réel, permettant d'aboutir à des bonnes décisions. Le problème est qu'à chaque fois il y a d'autres décisions qui se prennent entre temps suite à des débats publics, je pense à l'A51. A chaque fois, vous nous mettez dans les mains, vous mettez dans les mains des Verts des exemples où le débat public certes a eu lieu de manière démocratique et efficace mais que les décisions prises par les hommes et les femmes politiques de ce pays ne prennent quasiment aucun compte des débats publics tels qu'ils ont eu lieu. C'est le cas sur l'A51, c'est déjà notoire, sur la LGV c'est déjà notoire et ainsi de suite. J'insiste à nouveau et je le redis - je ne reviens pas sur ITER c'est déjà dans le débat public, c'est déjà enregistré, c'est bon - la question fondamentale est comment fait-on pour que la CNDP soit réellement respectée par les gouvernants, que les décisions prises après soient des décisions réelles, réellement pesées et ainsi de suite ? Je doute pour l'instant. On insistera longtemps les Verts par rapport à cela, on y tient à cette CNDP. On tient à ce qu'il y ait de la [ *inaudible* ] par rapport à la démocratie. Je crains qu'à chaque fois les exemples et les contre exemples soient suffisamment nombreux et qu'on ait du mal. Le Premier Ministre est exactement en train de faire la même chose. Il débat sur le CPE mais après, il a pris la décision, il n'y a pas de débat public. Monsieur IMBERT, la loi impose un débat public. La loi ne dit pas qu'il faut toujours faire un débat public quand les décisions sont déjà prises. C'est bien de faire un débat public. Il serait meilleur de faire un débat public sans que la décision soit prise. J'entends bien que, par rapport à ITER, la complexité des relations internationales, la faiblesse de la France dans ces relations internationales par rapport à tout cela faisait que si nous avions eu avant un débat public de ce genre il n'est pas sûr que nous aurions eu ITER ici à Cadarache. Ce n'est pas moi qui en aurais été gêné. C'est vrai que cela aurait été plus difficile. Dans ce cadre là, je l'entends bien. Mais soyons sérieux, nous, on tient au débat public sur l'aménagement du territoire.

On pense qu'il y a là de réels débats, aussi bien au niveau local sur la fonction de la route, le lycée et ainsi de suite qu'au niveau régional ou national. Sur le reste, la décision étant déjà prise, le débat public n'avait strictement aucun intérêt. J'arrête là.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Merci. Je crois qu'Yves MANSILLON, président de la CNDP, va répondre. Au sujet de cette réunion de ce soir, nous n'avons nous comme seule possibilité que de l'offrir. Nous l'avons fait.

**Jean-Luc BENNAHMIA, député européen (Les Verts)**

J'entends bien. Je vous en félicite.

**Yves MANSILLON, président de la CNDP**

Oui, je voudrais répondre à la deuxième partie de l'intervention de Monsieur BENNAHMIA qui a pris un exemple d'une décision suivant un débat public, en l'occurrence Grenoble Sisteron. Moi je raisonne autrement, je regarde sur tous les débats publics qui ont eu lieu sur une dizaine d'années, les décisions qui sont prises. Eh bien qu'est-ce qu'on voit ? On voit des décisions qui confirment ce qu'étaient apparemment les intentions du maître d'ouvrage avant le débat public. On voit des décisions qui modifient substantiellement le projet et qui intègrent clairement des éléments qui ressortent du débat public. Et puis, on voit des décisions qui consistent à abandonner le projet initial, même quand on croyait que la décision était pourtant bien prise. Donc, vous me direz, en tant que Président de la CNDP, si je n'y crois pas, j'arrête tout de suite. Je le dis encore une fois, les exemples sont nombreux, le débat public sert à quelque chose. Encore une fois les exemples sont nombreux dans ce sens là.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Merci. Il est vrai que le débat public est encore une ligne de combat, avec des hauts et des bas. Monsieur IMBERT vous étiez interrogé.

**Yannick IMBERT, directeur de projet auprès du Préfet de Région, chargé des mesures d'accueil d'ITER**

Non. Je trouve que Monsieur BENNAHMIA, comme généralement, a une honnêteté intellectuelle qui est de considérer la particularité du projet qui est soumis au débat public. Là, une dimension internationale rendait probablement plus compliquées les démarches souhaitables que l'on a communément l'habitude de voir mises en œuvre. Je ne peux que partager cette analyse qui est frappée du sceau de l'honnêteté.

**Madame BILLIOTTET, membre du Collège électif national des Verts**

Je suis, comme Monsieur BENNAHMIA, sidérée. Je ne m'attendais pas du tout à retrouver cette forme de débat qui me semble très archaïque. Tout à l'heure, Monsieur MANSILLON disait que le système de la démocratie participative est bien jeune. Si j'en juge par ce débat, elle est carrément

dans les limbes, en gestation. Organiser un débat, si réellement il y avait un nombre suffisant de personnes correspondant aux 20 000 tracts distribués, comment voulez-vous qu'il y ait égalité ? Il y a des personnes pro-ITER à la tribune et des personnes ici qui parlent depuis leur chaise. Déjà, dans la manière même de l'organiser, il n'y a pas égalité. C'est impossible. Nous, nous avons le droit de poser des questions. D'autre part, ce que vous disiez tout à l'heure Monsieur MANSILLON est très jésuitique. Il y a soit les gens qui contestent le débat, qui demandent un vrai débat, c'est à dire un débat en amont sur l'opportunité de faire un projet pharaonique, coûteux et risqué quoi qu'on en dise et les autres qui ne viendraient pas et qui, à ce moment, ne sont pas entendus bien évidemment. Ceux qui viendraient en demandant un vrai débat, ceux-là, exigeraient la perfection absolue ? Est-ce vraiment la perfection absolue que de demander un vrai débat démocratique avec des citoyens sur le même plan et pas déjà des gens qui viennent alors que le projet est déjà complètement ficelé et d'autres à qui l'on autorise quelques questions sur les impacts environnementaux, sociaux, écologiques ? Il n'y a pas du tout égalité. Je ne rappellerai pas l'opposition des Verts à ce projet, elle est connue.

Je souhaiterais revenir sur effectivement sur la loi Barnier et la loi du 27 février 2002, la loi sur la démocratie de proximité qui dit que le maître d'ouvrage décidera de la suite à donner au projet compte-tenu des éléments du débat. Déjà là on se trouve devant un problème compte tenu que le projet est déjà décidé et les financements sont déjà largement engagés, des financements internationaux d'ailleurs. Ensuite, la déclaration de Rio dans son principe numéro 10 qui dit que la meilleure façon de traiter les problèmes d'environnement est d'assurer la participation des citoyens. Participation signifie effectivement que l'on arrive ensemble à décortiquer le pourquoi. Le comment est plus difficile car, comme vous l'avez rappelé, il s'agit d'un problème extrêmement complexe et on nous renverra toujours évidemment des arguments techniques que le citoyen lambda ne maîtrise pas forcément. Sur l'opportunité de réfléchir au problème, à l'urgence de la crise écologique et démocratique et à l'urgence d'y réfléchir de façon diversifiée, planétaire, de ne pas toujours s'engager dans la voie du nucléaire, nous n'avons aucune marge de manœuvre, aucune. Donc les dés sont pipés dès le départ.

Je voudrais enfin insister sur le fait que cela met en évidence la façon dont la démocratie est bafouée, la façon dont chaque fois qu'il est question de la filière nucléaire – cela fait 30 ans que l'on s'y heurte - à chaque fois la démocratie est bafouée. Là, on a un exemple précis. A l'occasion de la loi sur la recherche, un décret est passé qui permet au niveau urbanistique des tas de choses qui s'assimilent à une loi d'exception, au niveau du défrichement de la forêt, au niveau des expropriations pour l'agrandissement de la route, au niveau même de la révision simplifiée des POS. Or depuis 2000, depuis la loi SRU, les maires avaient eu cinq ans pour se mettre en conformité et être engagés dans les processus des PLU. On a permis de faire des processus de révision simplifiée pendant cinq ans. Là, on va le permettre de nouveau pendant quatre ans, jusqu'en 2010. Cela donne lieu, je le vois dans certains départements, en particulier dans la Région PACA, à des projets pharaoniques qui passent à la hussarde, une fois de plus, grâce à des procédures d'urgence. Là, on a un exemple concret. A partir de cet exemple-là du projet ITER, on fait entrer des pratiques qui sont tout sauf démocratiques. Vous me permettez donc d'être effectivement sidérée de la manière dont ça se passe.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Merci. Monsieur IMBERT ?

**Yannick IMBERT, directeur de projet auprès du Préfet de Région, chargé des mesures d'accueil d'ITER**

Je vais m'en tenir au dernier argument de Madame sur le fait que le Parlement soit saisi d'un certain nombre de dispositions. D'abord, première observation, pour moi c'est un peu délicat de m'exprimer car il n'est pas très fréquent qu'un représentant de l'exécutif s'exprime sur un texte qui n'est pas adopté. Ce texte aujourd'hui n'est pas encore adopté, encore moins promulgué. Donc, je suis dans une position qui est de répondre très franchement à la question que vous venez de poser et sur laquelle je vais revenir, dont vous comprendrez qu'elle est pour moi inconfortable juridiquement car je m'exprime sur quelque chose qui *a priori* aujourd'hui n'existe pas juridiquement.

Au-delà de cela, je vais quand même essayer de répondre. J'observe que rien dans l'esprit du débat public, rien dans les textes ne pose le principe que le débat public consiste à mettre sous cloche pendant le débat public un certain nombre d'actes que l'on qualifiera de préparatoires. Deuxièmement, nous nous attachons effectivement à ne rien entreprendre sur ce projet avant que le débat public ne soit achevé et que les conclusions de la CNDP soient rendues. Donc, il n'y aura aucune enquête publique, aucun élément d'annoncé matériel, concret, même d'acte préparatoire à ce projet tant que le débat public et l'avis de la CNDP ne sera rendu. On s'y est engagés et on le tiendra. Je peux le redire ici : il n'y aura aucune enquête publique ou acte concret, même préparatoire au projet, avant que ce débat soit clos. A partir de là, peut-on nous reprocher, peut-on reprocher au Gouvernement d'avoir profité au bon sens du terme, d'un texte qui est éminemment lié au projet d'aujourd'hui – le projet de loi programme sur la recherche – pour prévoir un certain nombre de dispositions ? D'abord, je voudrais préciser que nous ne maîtrisons pas le calendrier parlementaire, par définition. Il y a eu des amendements proposés le Gouvernement, pour autant, encore une fois, je ne préjuge pas du temps que le Parlement mettra pour adopter définitivement ce texte. On verra bien. Encore une fois, il y a des règles dans ce pays, et il nous a paru logique, cohérent et opportun qu'un grand projet de recherche figure dans un projet de loi programme sur la recherche. Que n'aurait-on pas dit si là, pour le coup, nous aurions passé des dispositions subrepticement dans ce qui aurait pu - je ne veux faire ici injure à personne surtout en présence de parlementaires même européens dans cette salle - jouer plus classique et profiter des textes de fin d'année sur le collectif budgétaire et d'autres dispositions législatives pour faire passer de véritables cavaliers législatifs. Le Gouvernement a fait le choix de dire : non, justement, nous ne cherchons pas l'exception, la preuve, nous souhaitons faire adopter un certain nombre d'amendements nécessaires à la réalisation du projet ITER dans le cadre du projet de loi programme recherche. Si le Gouvernement avait voulu biaiser, il aurait pu s'y prendre d'une autre façon, telle n'a pas été notre volonté. Voilà ce que je peux dire, encore une fois, dans l'état actuel des choses, de ces discussions.

Dernier élément, vous dites « loi d'exception », moi je dis « disposition d'accélération ». En aucun cas, les décisions que pourrait être amené à prendre définitivement le Parlement – je m'exprime ainsi puisqu'en l'état actuel ce soir à 18 heures 50 cela n'est pas adopté – en aucun cas cela n'exonérera les pouvoirs publics des procédures de consultation et des partenaires et de la population. C'est à dire que chacun des points qui concernent le projet ITER fera l'objet de consultations des personnes publiques associées qui sont des procédures préalables au dépôt des dossiers d'enquête publique, feront l'objet d'enquêtes publiques dans lesquelles à nouveau et sur des cas concrets et des dispositions concrètes, la population sera amenée à s'exprimer.

Voilà ce que je peux répondre dans un contexte juridique un peu incertain puisque non achevé, non abouti. Encore une fois, le débat public n'interdit pas le temps masqué en quelque sorte – et non pas masqué au sens caché – masqué au sens parallèle, de prendre un certain nombre de dispositions

qui, dès lors que le débat sera achevé et que la décision sera maintenue et mise en œuvre, eh bien les choses seront prêtes pour avancer. Je voudrais rappeler que nous n'avons pas le choix car il s'agit là d'un engagement international. La France s'était engagée sur un calendrier de réalisation et qu'il n'était à notre sens pas possible d'attendre six mois entre le délai d'ouverture officielle du débat et sa clôture officielle, pour poser un certain nombre de principes préparatoires. Si la question est de dire, vous cherchez à gagner du temps, c'est vrai. Si la question est de dire, en déni de tout débat public, c'est faux. Si la question est de dire, vous avez pris des décisions d'exception qui montrent bien que vous bafouez la démocratie, ma réponse est encore une fois de dire que rien – j'allais dire de dommageable mais je ne vois pas pourquoi je dirai dommageable – d'opérationnel et de concret ne sera entrepris avant que la CNDP n'ait rendu son avis. Voilà ce que je peux dire sur l'interpellation de Madame sur ce plan-là.

### **Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Bien. Merci. Oui, le Monsieur devant avait demandé la parole avant.

### **Monsieur ESTELLA, MNLE**

Oui bonsoir, Jean-Pierre ESTELLA, MNLE, entre autres. Je voudrais dire : trop tôt ou trop tard par rapport à ce débat. Monsieur MANSILLON sait que, par ailleurs, je suis un promoteur du débat public que ce soit dans des enceintes plutôt parisiennes ou ailleurs. Pour la première fois, je suis par rapport à ce débat ITER très très très très perturbé. Pourquoi je suis perturbé ? Parce que j'en viens à dire trop tôt ou trop tard. Vous savez, il y a un proverbe persan qui dit : *il est vain de vouloir arrêter le vent avec la main*. Je trouve que le débat public d'ITER c'est un peu vouloir arrêter le vent avec la main. Que l'on soit pour ou contre, on va débattre à la marge. La marge ce n'est jamais la possibilité de remettre en cause le projet.

En ce qui concerne le « trop tôt », on peut dire que le démonstrateur me semble être un tube à essai qui n'a de pertinence qu'à l'horizon, je dirais, de la physique des matériaux qui permettra de fabriquer un jour peut-être un réacteur, un producteur d'énergie électrique fiable et viable et je dirais économiquement rentable par rapport à ce qui existe. Du point de vue politique, on peut se poser la question de savoir s'il fallait mettre de l'argent dans ITER et, puisque je fais partie des gens qui sont pro énergie nucléaire, mettre de l'argent dans la quatrième génération, voire l'amélioration de la deuxième et de la troisième génération, et surtout l'amélioration de la sûreté nucléaire et de l'ingénierie du fonctionnement des centrales c'est-à-dire tout ce qui concerne l'impact qui peut y avoir à la fois sur la production d'énergie, sur les habitants et sur les travailleurs des sites nucléaires. Là, je pense qu'il y a un travail énorme à faire. En gros, je suis plutôt pour Horowitz que pour ITER, il faut être clair. Je trouve que pour Horowitz je comprends où on va, tandis que pour ITER, je ne pense pas, de mon vivant, le voir.

Concernant le débat public, je dirais « trop tard ». Monsieur MANSILLON, vous avez dit tout à l'heure : il y a deux ans. Moi je pense, contrairement à ce qu'a dit tout à l'heure notre excellent député européen, cela ne me gêne pas qu'il y ait un débat démocratique qui puisse gêner une négociation internationale.

J'ai le privilège de croire si vous voulez, et je m'en honore, que la voix du peuple est primordiale dans un pays. Si on avait pu éventuellement influencer le débat international en faisant un débat public, j'aurais été très heureux. En gros, si ITER avait été au Japon, franchement, cela ne m'aurait pas, mais alors pas du tout, dérangé. En ce qui concerne le débat, il y a un élément très frustrant qui

est qu'en fin de compte, prenons les cas de la route, la fameuse route exceptionnelle où nous verrons un certain nombre de convois en nombre limité et où on va avoir effectivement pris toutes les précautions d'usage avoir un impact limité à 80 ou à 90 millions d'euros. Je veux bien, si vous voulez, mais je trouve que la Région PACA aurait pu mettre ces 90 millions d'euros qu'elle va investir dans le projet ITER dans des pôles de compétences et qu'elle aurait pu créer comme la Catalunyn en Espagne 51 pôles de compétitivité, si vous voulez, et avoir et développement économique et de recherche extrêmement performant. Je trouve que l'argent a un sens dans la mesure où il est bien investi. Je trouve qu'investir dans ITER n'est pas forcément un bon projet. Je concède que c'est une opinion et que cette opinion on peut la partager ou pas.

Sauf que le débat public, tel qu'il est fait, nous sommes dans la position de contester la couleur des bâtiments, l'architecte ou la hauteur des bâtiments, le type de matériaux que l'on va mettre sur les façades, mais jamais savoir si le bâtiment doit être implanté là où il est prévu qu'il soit implanté. Je prends cette image du bâtiment car le projet ITER en lui-même me semble être, en ce qui concerne la région PACA, non pas un projet qui en-soi est mauvais - le projet ITER est un pari sur l'avenir et je ne suis pas sûr que l'on gagnera - mais en même temps je trouve qu'il a un impact extrêmement négatif sur la région puisque nous sommes une région de France où loger ses travailleurs est de plus en plus difficile. La Région PACA partage ce triste privilège avec Paris et on a ce phénomène-là. Donc l'impact d'ITER sur la région et sur l'arrière pays qui est un petit peu la réserve foncière de la Région, va être extrêmement perturbant. Par rapport au débat public, ce soir, je suis extrêmement navré qu'il y ait aussi peu de monde. Franchement, il pourrait y avoir 200 personnes, cela m'aurait paru normal.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Ca nous arrive.

**Monsieur ESTELLA, MNLE**

Mais attendez, personne, Monsieur le Président, ne dit que cela ne vous arrive pas. Je constate que ce soir ce n'est pas le cas. Ne me faites pas le coup de me dire que cela vous arrive lorsque je constate ce que je constate aujourd'hui. On ne va pas faire de la rhétorique, sinon, on sera deux. En ce qui concerne la conclusion, je dirais que, défendre le débat public, c'est l'une des précautions que tout démocrate et que tout républicain doit faire puisque c'est l'un des rares espaces dans ce pays où à la fois les passions, à la fois les opinions, à la fois les sentiments peuvent s'exprimer. Il est peu d'endroits dans ce pays aujourd'hui où l'on peut débattre, parfois de manière plus ou moins feutrée mais où on peut débattre. L'une des vertus du débat public organisé par la CNDP est d'être régulé. On voit ce que cela peut donner ailleurs et Monsieur BENNAHMIA y faisait allusion. En tous les cas merci d'avoir organisé ce débat, peut-être un peu trop tard, merci.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Merci. Monsieur MALVEZIN a demandé la parole. Le débat est à la fois régulé mais il est aussi public.

**Bruno MALVEZIN, Les Alternatifs**

Bonjour. Bruno MALVEZIN, je représente Les Alternatifs. Je dois dire que moi je ne suis pas sidéré mais qu'il y a certaines zones d'ombre qui me laissent perplexe. Tout à l'heure Monsieur IMBERT a dit : il y a la loi. Effectivement, il y a la loi, en tant que légaliste, on ne peut pas aller contre mais lorsque l'on monte un projet d'ampleur aussi extraordinaire que celui de la fusion, il y a aussi l'esprit du projet pour l'avenir. Je crois que là, entre la loi et l'esprit du projet, il n'y a pas eu fusion.

En préambule -je vais expliquer tout à l'heure un peu plus longuement pourquoi nous ne sommes pas d'accord pour l'implantation aujourd'hui d'ITER sur Cadarache - je voudrais dire qu'on n'est pas contre la recherche sur la fusion, sinon TORE SUPRA le saurait bien et il nous aurait vus défiler quelque part, manifester contre tout ce qui existe déjà depuis des décennies. Les éléments et les chiffres que je vais citer tout à l'heure sont tous vérifiables et validés aussi bien par l'INSEE que par la DATAR, EDF, RTE et même le CEA. Je dois dire aussi que le débat doit vivre et se pérenniser dans un véritable esprit de concertation, ce qui n'a pas beaucoup lieu aujourd'hui. Les cinq points sur lesquels je m'étendrai un peu plus tout à l'heure sont :

- le projet de fusion lui-même, il y a quelques zones d'ombre qui nous laissent perplexes ;
- l'implantation d'ITER même sur Cadarache où certains éléments ont peut-être été omis ;
- l'alimentation en énergie pour le faire fonctionner, là aussi, il y a quelque chose qui nous paraît assez surprenant, cela a du être oublié dans la projection qui figure dans le tableau de présentation d'ITER ;
- le personnel scientifique et technique extérieur ;
- le cinquième sujet dont on ne parlera pas est celui des finances, nous le gardons pour les prochaines échéances électorales parce qu'elles concernent les responsables des institutions.

Je reprendrai donc tout à l'heure les cinq points un peu plus longuement.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Merci. Monsieur s'il vous plaît et ensuite, vous, Monsieur.

**Michel VILLENEUVE, Génération Ecologie**

Oui, bonjour, moi je suis Michel VILLENEUVE, je suis porte parole de Génération Ecologie. A la question sur le débat et l'utilité du débat je vois une utilité, c'est que c'est la seule fois où Génération Ecologie peut s'exprimer. Nos amis Les Verts ont toute la presse à leurs pieds.

Nous, lorsque l'on a une phrase dans un communiqué de presse, on a gagné le jackpot. Si à l'issue de ce débat, il arrive qu'il y ait une phrase sur l'opinion de Génération Ecologie, j'en serais très satisfait.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Vous avez toujours la possibilité de faire un cahier d'acteur.

**Michel VILLENEUVE, Génération Ecologie**

On le fera. Voilà, sur notre position, je la répète, il s'agit de l'énergie du futur, nous aurons besoin de beaucoup d'énergie. Quelles que soient les économies que l'on fera, notre société fera que l'on aura toujours besoin de beaucoup d'énergie. Or les énergies fossiles vont disparaître. Il faut donc développer d'autres énergies. Moi, je suis pour tous les projets de recherche sur toutes les énergies nouvelles qui pourraient exister, ça c'est le premier point. Donc, pas d'oukase sur telle ou telle énergie. Le principe de la recherche - je suis directeur de recherche au CNRS donc je connais bien la recherche et j'ai fait partie pendant 14 ans des commissions de recherche du CNRS - est que l'on ne peut pas dire par avance que tel projet va réussir et que tel projet va échouer. Le problème de la recherche est qu'il s'agit d'un pari sur l'avenir. Lorsque nous décidons en commission de donner de l'argent à un projet, on ne peut pas savoir si ce projet va aboutir. A ce moment là ce n'est plus de la recherche. Il y a donc un pari à faire et Génération Ecologie, sur la recherche, a fait ce pari. Je pense qu'il s'agit d'une forme d'énergie sur laquelle on doit investir. On doit investir des sommes que certains disent pharaoniques. Pour moi, cela ne me paraît pas être tellement pharaonique 1,5 milliard pour la France. Cela ne me paraît pas pharaonique, par exemple, par rapport à Monsieur ALLEGRE qui parle du projet Mars : 30 milliards de francs, ça ne lui paraît pas pharaonique, à lui. Pour un militaire, si on lui parle du Charles de Gaulle, 7,5 milliards uniquement à la charge de la France, il ne trouve pas cela pharaonique. Alors pourquoi en recherche, 1 milliard serait-il quelque chose de pharaonique ? C'est là où je ne saisis pas vraiment le problème.

Ensuite, c'est vrai qu'il y a évidemment un risque de pollution. Tant que le projet est un projet, le risque de pollution est limité à la radioactivité des parois. Je pense que l'on peut gérer une radioactivité sur quelques tonnes de matériaux. Evidemment, lorsque l'on passera en projet industriel, j'espère que l'on évaluera mieux les choses. Lorsque tous les projets de recherche quels qu'ils soient sur toutes les énergies arriveront au bout de la recherche pour passer au stade industriel, je pense que là nos concitoyens auront leur mot à dire pour savoir celui qui leur paraît utile. Donc, cette évaluation, je pense qu'on la fera à ce moment là.

Ensuite, pour la France, j'ai entendu que certains auraient préféré que ce soient les Japonais. Je ne suis pas chauvin mais je trouve que la France a beaucoup investi dans les problèmes de recherche nucléaire, pas seulement sur les réacteurs qui nous fournissent en électricité, c'est évidemment très grave et très polluant et on s'en rend compte. La recherche elle-même depuis Marie Curie et Joliot Curie sur l'énergie nucléaire me paraît intéressante. Comme la France a quand même certains avantages par rapport à d'autres, j'aime autant que cela se fasse en France plutôt que dans un autre pays. Ensuite, sur l'impact local des populations, moi je suis à Marseille, sauf explosion du réacteur - ce qui en principe ne devrait pas arriver selon la configuration du réacteur - je crains d'ailleurs plutôt qu'il ne fonctionne jamais, je ne crains pas qu'il explose.

S'il devait y avoir des nuisances, je pense que ce serait sur les populations qui habitent autour c'est à dire Aix, Manosque et à ceux qui se trouvent autour de Cadarache qui doivent se prononcer sur les nuisances dues à la construction, au fonctionnement, l'afflux de gens de l'étranger, les modifications des POS. Je suivrais particulièrement les conférences qui se dérouleront à Aix ou à Manosque pour écouter ce que les populations locales ont à dire sur ces problèmes là. Voilà, je vous ai donné ma position. Je la réécrirai. J'espère qu'il en restera peut-être une petite trace quelque part.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Oui, bien sûr. Tout est enregistré et figure dans les verbatim qui sont d'ailleurs sur la table. Monsieur, s'il vous plaît.

**Monsieur FOURQUET, association AERE, président du CLEF Régional**

Moi, je suis un opposant à ITER. J'ai été à plusieurs réunions, parfois dedans, parfois dehors. J'ai trouvé que ce n'est pas un débat, ce sont des réunions d'information. Dans la salle, il y a le public et à la tribune, il y a les organisateurs ITER, CEA. Cela veut dire que ce n'est pas un débat public, mais des réunions d'information. J'ai posé déjà la question, en disant qu'il aurait fallu qu'il y ait d'autres personnes à la tribune c'est à dire des gens qui peuvent répondre aux questions de la salle. J'étais en particulier à Pertuis et j'ai trouvé quand même que le public avait progressé. A Pertuis, il y a eu beaucoup de questions posées c'est à dire que de plus en plus les gens de PACA comprennent qu'ITER n'est pas ce qu'on leur avait proposé. Ils se sont posé des questions sur les logements. Ils se sont posé des questions sur les agriculteurs qui risquaient de partir de la région. Ils se sont posé la question de savoir si l'argent amené par la Région, le Département et mis dans ITER était bien utilisé. Moi, ce que je regrette, c'est que les décisionnaires de la Région, c'est à dire les élus du Conseil régional, par exemple, n'aient pas été dans ces réunions-là. Les seuls que j'ai vus dans ces réunions étaient trois élus Verts, un élu socialiste qui s'est fait tout petit dans son coin pour ne pas être reconnu et deux conseillers généraux. J'aurais voulu que vous fassiez un débat, pas public, pour ces élus qui ont décidé de donner 120 millions d'un côté, 28 millions de l'autre... Ces sommes que moi j'aurais préféré utiliser autrement. J'ai appris quand même dans le débat. J'ai eu des réponses aux questions que je me posais avant, en particulier sur l'énergie consommée. Bon, j'ai appris que la puissance consommée était de 120 mégawatts. C'est une question que j'avais posée avant le débat à laquelle je n'avais pas de réponse. Je voudrais dire ici que, si j'avais en face de moi des conseillers régionaux autres que des Verts, que leur dirais que 120 mégawatts de puissance - quand on dit que grâce à ITER la Région donnera un euro pour ITER et un euro pour les énergies renouvelables - que pour la simple consommation d'ITER il faudrait installer 300 éoliennes. Cela veut dire que ce que l'on nous propose - mon camarade BENNAHMIAS le transmettra - c'est de la couillonnade.

**Jean-Luc BENNAHMIAS, député européen (Les Verts)**

Excusez-nous ! Débat entre verts !

**Monsieur FOURQUET, association AERE, président du CLEF Régional**

Non ce n'est pas un débat entre Verts, c'est un débat entre élus de la Région. J'ai dit que tu transmettras à tes camarades, pas aux Verts. Tu leur diras que le simple fait qu'ITER soit là il faudra y mettre 300 éoliennes. S'ils avaient été dans les débats, ils auraient appris cela déjà.

Une question à laquelle je n'ai pas eu de réponse est qu'il y aura pour approvisionner ITER une ligne THT. Il y en a déjà une et j'ai entendu qu'elle sera doublée. Doublée, cela veut-dire quoi ? Est-ce que l'on mettra le double de fil ? Est-ce que l'on mettra des poteaux ? Comment ITER sera approvisionné ? Pour ceux qui ne le savent pas, ITER n'est pas un producteur d'énergie mais un consommateur d'énergie. Voilà les quelques questions. Au début, dans le compte-rendu que vous avez fait Madame la Directrice, je n'ai pas entendu toutes les questions du public à Pertuis par exemple. Il y avait des questions assez importantes auxquelles il faudra peut-être répondre plus précisément.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

N'ayez crainte, c'est nous qui ferons le compte-rendu. Madame la Directrice a dit ce qu'elle avait entendu.

**Pascale AMENC-ANTONI, directrice de l'Agence ITER France et du CEA de Cadarache**

J'ai entendu beaucoup d'autres choses.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Très rapidement, je vous rappelle que nous avons fait, nous CPDP, des propositions pour permettre d'accueillir des porteurs d'avis et des experts qui seraient critiques, depuis d'ailleurs la réunion du 9. Malheureusement, personne ne nous a proposé de nom ni même ne nous a envoyé des « inaudible » ou autres, c'est le premier point.

Le deuxième point est l'absence des élus. Je suis désolé, nous, nous ne pouvons pas convoquer, quiconque d'ailleurs, élus ou autres. Nous proposons le débat, si nous convoquons, nous le solliciterions. Ce n'est pas exactement ça notre objectif. Que vous, vous ayez un avis sur leur absence sera bien évidemment intégré. Nous avons également un avis sur leur absence et cela sera probablement - sûrement - intégré dans le compte-rendu. Un point peut-être général - sans aller plus loin que ce que je dois dire sinon Monsieur MANSILLON me reprendra - cela est malheureusement extrêmement fréquent. Cela pose tout de même toute une série de questions sur les rapports entre ces modes de démocratie et puis la présence des élus.

Il y avait quelques questions techniques, mais c'est vrai qu'elles sont évoquées lors des réunions un peu plus ciblées. Il est vrai qu'on est là pour discuter du débat, du débat sur le débat. Si on pouvait répondre très rapidement aux questions techniques pour faire avancer les choses...

**Pascal GARIN, directeur adjoint Agence ITER France**

Je peux répondre à nouveau sur l'électrique. Oui, ITER consomme 120 Mégawatts de puissance en régime permanent je dirais avec des pics de consommation de l'ordre de 300 mégawatts

supplémentaires pendant les appels de puissance au début des impulsions et pendant les impulsions elles-mêmes. Cette puissance viendra d'une double ligne de haute tension qui partira de la ligne qui va de Tavel dans les Bouches-du-Rhône à Boutre à côté de Cadarache. Actuellement sur cette ligne est piquée en antenne sur l'alimentation de TORE SUPRA. Ce qui est prévu aujourd'hui c'est le doublement de cette ligne, d'avoir une double ligne entre Tavel et Boutre qui vienne alimenter ITER et continuer à alimenter TORE SUPRA. Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, donc je pense qu'il n'y a pas de problème.

**Monsieur FOURQUET, association AERE, président du CLEF Régional**

Y aura-t-il des pylônes supplémentaires ?

**Pascal GARIN, directeur adjoint Agence ITER France**

Il y aura quelques pylônes supplémentaires puisque la ligne sera prolongée.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

C'est sûrement un sujet qui méritera quelques approfondissements plus tard.

**Pascal GARIN, directeur adjoint Agence ITER France**

Il y aura une dépose de la ligne et une repose de la double ligne à la place.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

S'il vous plaît Monsieur.

**Robert GODESSE**

Bonjour, c'est la première fois que je viens à un débat sur ITER. J'en entends parler effectivement comme tout le monde. J'ai une question simple à poser. Est-ce que l'on a tenu compte, dans les projets, d'expériences explosives comme l'usine AZF ? J'ai vu que d'après ce qui est programmé, ITER est un élément à la fois explosif et implosif. Est-ce qu'au niveau de la protection de l'environnement et des bâtiments, on a tenu compte de l'expérience d'AZF ?

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

C'est un peu loin de notre sujet du soir qui est le débat sur le débat. Je vous suggère de venir à d'autres réunions sur la question des risques.

**Maurice HAESSLER, directeur adjoint du CEA de Cadarache**

Un des risques de l'installation nucléaire est le risque d'explosion hydrogène puisque le tritium se comporte comme l'hydrogène du point de vue du risque d'explosion. Ce risque est pris en compte

par le confinement du tritium de manière à ce qu'il ne soit pas mis contact avec l'oxygène et en cas de mise en contact par une sectorisation des locaux de manière à ce qu'il n'y ait pas de déflagration à l'extérieur. D'une manière générale, l'ensemble des risques fait l'objet d'une analyse préalable au niveau de la conception, de la fabrication des équipements, de son mode d'exploitation, de dispositifs de sauvegarde en cas de défaillance de ces éléments, de mesures qui limitent les conséquences d'un accident. La problématique AZF – pour répondre globalement à votre question – est évidemment prise en compte dans la conception, la construction et l'exploitation du site. Je ne sais pas si je répons.

### **Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Merci. Cela a déjà été évoqué. C'est évoqué dans le dossier que je vous conseille de récupérer. Cela sera sans doute également évoqué à d'autres niveaux techniques et institutionnels. Monsieur MALVEZIN, vous aviez envie me semble-t-il de revenir sur le sujet.

### **Bruno MALVEZIN, Les Alternatifs**

Je vais essayer de faire court pour laisser la parole à tout le monde. Dans un débat public, le porteur du projet doit tout dire, il doit tout calculer et il doit tout connaître du site d'implantation et de son environnement proche. Pour cela, je vais donner quelques exemples.

Sur le projet scientifique, quelles ont été les validations sur les travaux scientifiques et techniques sur la supraconductivité, le confinement et les couvertures ? Je crois que c'est un problème les couvertures.

Ensuite, sur l'implantation d'ITER, on va passer, car beaucoup ont déjà parlé dessus. Je dis que le porteur du projet doit tout calculer, par exemple la puissance électrique. On vient d'en parler justement. Lorsque l'on regarde le tableau de comparaison des paramètres d'ITER à ceux de TORE SUPRA et du JET dans la présentation d'ITER, au fond, il manque une seule ligne : la puissance énergétique nécessaire pour le fonctionnement du système. Si nous prenons en fait un dossier du CEA qui est paru dans la revue du FOI : *La fusion par confinement magnétique et la supraconductivité* de Jean-Louis DUCHATEAU, association Euratome CEA Cadarache : pour TORE SUPRA on a 155 Mégawatts de puissance nécessaire pour le système, pour le JET on a 360/510 Mégawatts et pour ITER on a 1 250 mégawatts. Est-ce que cette personne du CEA s'est trompée ou bien est-ce que le document sur ITER est faux ? Vous répondrez après, je termine sur les derniers éléments.

Je dis que le porteur du projet doit tout connaître de son implantation et de son environnement proche. En PACA, pendant dix, quinze ou vingt ans, vont venir environ 500 chercheurs et leurs familles soit 1 500 personnes, peut-être 2 000. Or il rentre en PACA chaque année 20 000 personnes qui viennent s'implanter régulièrement sans aucune modification substantielle des écoles, de l'immobilier et de tout ce qui concerne l'habitat.

Aujourd'hui, on construit une école internationale à Manosque. Il me semble que c'est beaucoup, vous savez pourquoi ? Ici à Marseille, les lycées ont du mal à sortir de terre soit parce que l'argent n'y est pas soit la volonté politique n'y est pas. Les enfants des quartiers de Marseille ou des Bouches-du-Rhône se confinent dans des classes à 35 et parfois à 40 dans certains lycées de Marseille, comme à Michelet. Et en deux ans, la Région nous sort une école internationale. On aurait préféré qu'ils fassent des classes internationales dans les lycées de Manosque. Bien sûr le Président VAUZELLE n'est pas là pour répondre mais tout de même cela fait partie du projet. Pour les finances, on passera aussi, on verra cela plus tard, aux prochaines échéances électorales.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Merci, quelques réponses ?

**Gabriel MARBACH, adjoint au Chef de département sur la fusion contrôlée au CEA de Cadarache**

Plusieurs choix ont été évoqués en ce qui concerne la validité des choix qui ont été effectués pour ITER. En ce qui concerne la supra conductivité des recherches, au niveau de TORE SUPRA nous utilisons depuis maintenant quinze ans des éléments supraconducteurs qui ont montré toute leur robustesse et qui permettent de maintenir le champ pendant toute la durée des essais sans difficulté. Sur cette même base ont été conçus les conducteurs d'ITER qui, eux-mêmes, ont fait l'objet d'essais au niveau du brin et du quart. Des bobines maquettes ont été construites à l'échelle un tiers et un demi sur lesquelles des tests ont été faits. C'est un peu le même principe qui a été utilisé sur les parties technologiques [ inaudible ]. Au niveau des couvertures – les couvertures c'est ce qui entoure la chambre et qui reçoit à la fois le flux d'énergie et les neutrons – là aussi des essais ont été menés de manière à montrer que l'ensemble de l'énergie produite par réaction pouvait être extraite sans difficulté par ces couvertures. Là aussi nous avons, au niveau de TORE SUPRA, non pas exactement le même concept mais des parties qui ont bien montré que des flux de chaleur pouvaient être extraites de la machine. On peut vous montrer, le mieux serait que vous veniez nous rendre visite à TORE SUPRA pour voir les essais, que nous mettons en œuvre sur ces techniques.

**Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Quelques compléments ?

**Pascal GARIN, directeur adjoint Agence ITER France**

Je peux compléter ce qu'a dit Gabriel MARBACH sur la partie scientifique. Je crois qu'il est important de rappeler que l'un des éléments fondamentaux de la constitution d'ITER est qu'il est basé sur la constitution d'une base de données mondiale. L'ensemble des machines qui ont été construites permettent de valider les données premières de dimensionnement de la machine. On est capables d'aligner des points expérimentaux de la machine sur plus de deux ordres de grandeur. ITER est une extrapolation par rapport à cela. On est capables d'aller au-delà du JET qui est [ inaudible ] actuellement. Je crois que la communauté scientifique a pris un soin tout particulier pour ce projet afin de garantir les meilleures conditions possibles. Sept grands projets technologiques ont été construits pour valider les technologies fondamentales du projet. Je crois qu'il y a un effort particulier qui a été fait pour assurer la réussite du projet.

En ce qui concerne la transversalité, je pense probablement que vous faisiez référence à la première version d'ITER qui était d'une taille substantiellement plus importante que la machine actuelle. Vous savez qu'en 1998, suite au retrait des Américains de cette première version, le projet a été réduit à la baisse en particulier par une taille réduite et des objectifs constants, mais technologiques réduits. Cela explique le fait qu'actuellement, la puissance effectivement nécessaire pour le fonctionnement ITER et les auxiliaires d'ITER est, je le répète, de 120 mégawatts et en pic de puissance pour charger le « sommelier » de centrale on montera à 400 mégawatts supplémentaires pour redescendre à 300 mégawatts pendant la phase d'expérience.

### **Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

La question du lycée international a été posée. Allez-y.

### **Yannick IMBERT, directeur de projet auprès du Préfet de Région, chargé des mesures d'accueil d'ITER**

Je peux apporter quelques éléments, je ne pense pas trahir la pensée de la collectivité puisque la collectivité régionale est porteuse d'un projet collectif, dont je rappelle que c'est un engagement international. C'est une manière de répondre à votre question. Très franchement, si la décision de la seule compétence du seul Gouvernement français pour un projet à initiative française, est-ce que l'on aurait exclu de prévoir des classes préparatoires, des classes internationales, des sections internationales dans les écoles existantes ? Je ne suis pas certain. La vérité est de dire que c'est une hypothèse qui a été étudiée à la demande du Recteur car, dans un premier temps, elle pouvait participer d'une assez grande logique. La différence est que nous ne sommes porteurs de la volonté exprimée collectivement par l'ensemble de nos partenaires. Les partenaires ont mis de l'argent dans ce projet, certes, pour la fabrication de la machine, mais en posant également des conditions d'accompagnement, dont une école internationale. A partir de là, nous étions en quelque sorte contraints, mais contraints actifs pas au sens négatif du terme - nous avons participé à cette démarche, de livrer un produit qui corresponde à la volonté des différentes nations qui participent au projet. Et les différentes nations qui participent au projet ont non seulement demandé un établissement, une école internationale, mais ont demandé au départ – il a fallu tamiser un peu les demandes - quelque chose qui s'apparentait à la superposition des souhaits pédagogiques propres à chacun des pays.

Il a bien fallu nourrir un projet que le Ministère de l'Education nationale a validé la semaine dernière et qui est une base commune raisonnable en termes de langues exprimées, d'enseignement prodigué, suffisamment commun à l'ensemble des nations pour que chaque nation veuille bien reconnaître que l'essentiel de ce que à quoi elle aspirait s'y retrouve. Donc, encore une fois, moi, je ne peux pas vous dire que vous avez tort lorsque vous dites qu'un autre choix était possible. Je dis qu'il a été étudié, et qu'il s'est très vite confronté à une réalité. Encore une fois, nous n'étions pas là pour prendre une décision pour le propre compte de la France et dans le cadre d'un projet national, nous étions là pour répondre à un engagement international pris par la France vis-à-vis de ses partenaires internationaux et les partenaires internationaux demandaient une école internationale.

Deuxième élément, sur le coût, même si effectivement, le Président du Conseil régional a probablement souvent répondu par anticipation à votre question et il répondra dans l'avenir. Sur le coût, il faut pour l'instant se garder de toute analyse. C'est la première fois que l'on fait cela. L'école internationale, c'est de la maternelle au lycée. Donc, au contraire, soyons un peu

audacieux, faisons le pari de ce projet et voyons d'ailleurs s'il y a des économies au bon sens du terme à en tirer dès lors que l'on s'apercevrait qu'il est peut-être plus rentable ou opérationnel de confier à un seul maître d'ouvrage la construction d'un ensemble scolaire regroupant les différents niveaux. Je pense qu'il faut plutôt s'en féliciter, l'expérience le montrera. L'idée que ce projet coutera *in fine* pour le citoyen contribuable moins cher que ce qui est généralement la juxtaposition d'une école maternelle à la charge de la commune, d'une école primaire à la charge de la commune, d'un collège à la charge du Département, d'un lycée à la charge de la Région. Sur le papier, je trouve que ce n'est probablement pas totalement absurde. On verra bien. Encore une fois, dire sur le coup que l'argent qui est mis sur ce projet aurait pu être mis ailleurs... moi, je serais tenté de dire que l'argent qui sera mis sur ce projet aura des chances d'être mieux géré que ce qui est la pratique habituelle de la construction des établissements scolaires. On verra, cela fait partie du débat, cela fait partie des indicateurs, cela fait partie du retour d'expérience que l'on aura sur l'ensemble de ce projet.

**Patrick LEGRAND, Président de la CPDP**

Merci. Monsieur ? Non ?

**Michel VILLENEUVE, Génération Ecologie**

C'était juste pour rebondir, je vais encore m'attirer les foudres de quelques collègues écologistes. Concernant le lycée international, cela ne me choque pas. J'ai été en poste pendant quatre ans à Sophia Antipolis. A Sophia Antipolis, il y a une école internationale près du centre de recherche qui fonctionne très bien, qui permet à des chercheurs de venir s'installer avec leurs familles. D'ailleurs je crois qu'aucun projet d'envergure de nos jours ne pourra se faire sans la collaboration de chercheurs étrangers. On ne pourra pas faire de grands projets avec la seule collaboration des chercheurs français. On aura besoin d'un collège international. Maintenant, celui-ci commencera à la maternelle, je ne vois pas trop ce que cela pourrait changer. Celui de Sophia Antipolis, dans lequel j'ai logé, fonctionne très bien. Je ne vois pas pourquoi Cadarache, surtout dans le contexte marseillais - le complexe de recherche marseillais est bien plus important que celui de Sophia Antipolis - ne bénéficierait pas de ce type d'installation.

Quant à l'argent, c'est vrai que cela va coûter de l'argent. Moi, l'argent j'en connais pas grand chose quand je vois hier soir l'émission « Capital » où nos gouvernants dépensent de l'argent sans compter le gaspillage à droite et à gauche, je me dis que ce serait mieux de le mettre dans l'éducation que dans l'achat de voitures, ou de décorum ou de fastes de la République et ainsi de suite, je ne suis pas un expert financier.

**Patrick LEGRAND, Président de la CPDP**

Monsieur, juste devant.

**Monsieur ESTELLA, MNLE**

Oui, je voudrais reprendre un peu ce que vient de dire Monsieur IMBERT car il y a des moments où j'ai l'impression de ne pas entendre. Monsieur IMBERT, avec tout le respect que je vous dois, je ne pense pas qu'un haut fonctionnaire puisse parler pour une collectivité territoriale et pour des élus. Sur des sujets comme cela, si vous voulez, il faut faire très attention à ce que l'on dit. En ce

qui concerne les élus et la présence des élus, je voudrais les défendre et Dieu sait si je les critique, par ailleurs, de ne pas être dans le débat public. Pourquoi je veux les défendre ? Tout simplement parce que dans cette affaire, que vous soyez de la majorité ou de l'opposition, que vous soyez de la majorité du Conseil général du 13 du 04 ou du 84 il faut avoir un grand courage politique ou un grand sens du suicide à la japonaise pour pouvoir s'exprimer contre le projet ITER compte tenu de l'espèce de chœur des vierges unanimes de cette grande région : tous les élus chantant « marchons, marchons, vive ITER ». Après cela, si un élu de base veut s'opposer à ITER, je trouve qu'il est suicidaire. Ceci étant dit, il y en a quelques uns, ils sont là, mais malheureusement, au Conseil régional, la majorité a voté le projet. Ils sont là, ils expriment leur réserve et ils le font très bien mais le Conseil régional dans sa majorité a voté le projet.

Ceci étant dit, en ce qui concernant le lycée international, un petit bémol doit être apporté. Il y a effectivement l'opportunité de faire des classes internationales dans les lycées existants et puis il y a l'organisation dudit lycée. Dans votre affaire, un problème se pose, est-ce que les personnes vont habiter à 20 ou 30 minutes du lycée international de Manosque ? Là je pense que vous avez une fausse vision de la Région PACA. Si j'étais moi un ingénieur en provenance d'un pays développé ou non développé je ne m'installerais pas à Manosque, franchement je m'installerais plutôt à Aix-en-Provence ou à Marseille parce que, quand j'ai des enfants et que je veux accéder à des facs c'est surtout sur Aix et sur Marseille que je trouverais ce que je cherche. Le foncier étant ce qu'il est, la vie culturelle de Manosque étant ce qu'elle est, je pense que la ville qui va récupérer le plus d'ingénieurs ou de chercheurs est vraisemblablement le polygone aixois et que, peut-être, il aurait fallu faire le lycée international à Aix plutôt qu'à Manosque, cela eut été préférable étant donné qu'il y a quelques projets sur Aix, y compris la Silicon Valley de Rousset qui aurait pu accueillir quelques étrangers dans ses murs. Peut-être que ce que je dis est anecdotique mais je suis sûr que l'idée et la localisation est un vieux débat qui a toujours eu lieu d'ailleurs au Conseil régional et que l'idée de faire des classes internationales dans les lycées existants permettait peut-être de mieux accueillir les gens qui allaient se répartir sur la Région PACA, au sens large du terme, dans les Bouches-du-Rhône.

### **Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Bien, merci, encore une question de fond à laquelle il faut répondre.

### **Yannick IMBERT, directeur de projet auprès du Préfet de Région, chargé des mesures d'accueil d'ITER**

D'abord une réponse de forme, j'ai mon franc-parler et je prends mes responsabilités, si je pense pouvoir ici engager la position des collectivités territoriales c'est que j'ai préalablement vérifié que ce que je dis n'est pas totalement incongru. Deuxièmement, si je m'exprime ici, j'ai pris le soin de dire que, le cas échéant, les collectivités complèteraient ce que je dis. J'ai répondu aux questions qui étaient posées sur le plan technique. Troisième élément, je vous rappelle que ce projet-là en tous cas dans son aspect pédagogique, c'est à dire le choix d'une école internationale plutôt que des classes internationales, relevait des prérogatives de l'Etat puisque, dans le jeu actuel de la répartition des compétences, c'est l'Etat qui fournit *in fine* le projet pédagogique. La preuve c'est que j'indiquais que le Ministre de l'Education nationale en avait adopté le contenu la semaine dernière.

Sur la localisation, je serais un peu tenté de dire que je suis un peu stupéfait par votre position, je la respecte mais j'ai envie de vous dire : quelle drôle de vision de l'aménagement du territoire ! Vous

êtes en gros en train d'expliquer qu'il faut implanter un investissement considérable, 56 millions d'euros, là où il y a déjà globalement concentrée toute la richesse, en tous cas en termes d'activité au motif qu'il faut mettre les enfants pas loin. Mais précisément c'est tout le débat. Si l'on veut faire que le projet ITER soit une opportunité de repositionner les problématiques d'aménagement du territoire, il fallait par définition l'implanter non pas forcément dans un endroit le plus reculé par esprit de provocation mais là où les capacités qu'on avait à accueillir étaient réunies et qu'on avait intérêt, en termes de répartition de la population, à jouer ce jeu là. Je trouve qu'il est quand même plus intéressant, là aussi on fera le bilan, de jouer le pari sur une localisation peut-être audacieuse au départ mais qui, au moins, impulse une logique d'aménagement du territoire que de faire le choix inverse.

Deuxième élément, je rappelle que cette école internationale n'est pas faite que pour les besoins d'ITER. Ce qui a aussi conditionné cette implantation c'est les besoins, l'évolution démographique et les besoins de scolarisation. Je rappelle qu'à Manosque il y avait un troisième lycée qui se construisait. La ville de Manosque a connu une évolution de près de 2 000 habitants sur la seule année dernière. Les besoins démographiques et les besoins de scolarisation dans le secteur étaient tout à fait importants.

Troisièmement, je voudrais vous dire que d'éminentes personnalités françaises et étrangères ont fait le choix d'habiter Manosque et ne se plaignent pas forcément et de son cadre de vie et de sa vie culturelle.

### **Patrick LEGRAND, président de la CPDP**

Merci. Nous reviendrons sûrement encore sur ces questions là. Alors, l'assemblée n'est pas satisfaite mais le front des interrogations sur le débat sur le débat a-t-il suffisamment avancé pour la soirée ? J'en ai bien l'impression. Nous avons encore huit ou neuf réunions pour les remords. Il y a toujours moyen d'envoyer vos questions par le site internet ou par la Poste.

Le débat public, ce ne sont pas que des réunions publiques, ce sont aussi des réunions dans des cercles plus restreints qui échappent d'ailleurs à la CPDP. On le sent bien, il y a des réunions où ça travaille. Au fond, on a presque fait la preuve le soir et c'était l'objectif le plus important, que le débat sur le débat, même s'il avait ses raisons d'être, nous permettra à nous CPDP de mieux apprécier les conditions dans lesquelles nous vous avons entendus. La question du fond n'est pas encore aboutie, n'est pas encore maîtrisée. Certains sont peut-être venus ici comme à une réunion d'information et d'autres sont venus à une réunion de discussion sur le projet, d'autres sont venus à une réunion de discussion sur le débat public lui-même. Je pense que nous nous reverrons d'ailleurs jeudi prochain ici même pour une réunion assez ciblée aussi sur les questions de gouvernance, d'institutions. ITER n'est pas seulement une formidable machine ou une machine exceptionnelle disent ses promoteurs, c'est aussi une institution et des modalités de gouvernance un peu particulières. Comme d'habitude, ce débat aura lieu et suivra les discussions. Je vous remercie d'avoir participé à ce débat de ce soir, débat sur le débat. Avant de vous laisser, je donne la parole à Monsieur MANSILLON qui a deux ou trois bricoles de complément à apporter.

### **Yves MANSILLON, président de la CNDP**

Une seule bricole : Ceci est important, à plusieurs reprises, certains d'entre vous ont dit « à la fin du débat lorsque la CNDP et la CPDP rendront leur avis... ». Je voudrais vous dire « non, non, non » et vous le redire car nous l'avons dit à plusieurs reprises : nous ne donnons pas d'avis sur le

fond du débat, c'est la loi dans sa grande sagesse qui nous l'interdit. Nous rendons compte du débat et nous en faisons le bilan aussi précisément, aussi complètement et aussi honnêtement possible. Pourquoi ce n'est pas notre avis ? Parce que le but du débat public est d'entendre votre avis, l'avis de la population. C'est donc de ça dont nous rendons compte à la fin. Voilà, c'est important de garder cela à l'esprit.

**Patrick LEGRAND, Président de la CPDP**

Merci, bonsoir et à bientôt.